**Société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 192.540.680 euros**
**Siège social : 141 bis, rue de Saussure, 75017 Paris**
**588 801 464 RCS Paris**

## TABLEAU DE SYNTHESE DE L'UTILISATION DES DELEGATIONS FINANCIERES

(cf Chapitre7.3.1.5 de l'URD- Capital social souscrit, mais non libéré - Augmentation de capital - Réduction de capital)

Le directoire bénéficie des autorisations suivantes pouvant conduire au rachat d'actions propres et à l'émission de titres donnant accès au capital, ou à la réduction du capital. Ces autorisations qui lui ont été données par les assemblées générales mixtes à caractère ordinaire et extraordinaire du 22 mars 2023 sont résumées dans le tableau ci-dessous :

| NATURE DE L'OPERATION AUTORISEE | DUREE ET EXPIRATION DE L'AUTORISATION | MONTANT MAXIMUM | MODALITES |
|---|---|---|---|
| Rachat d'actions propres art L. 225-209 du CC (AGO du 22 03 2023) | 18 mois<br>21 septembre 2024 | Montant maximal de 10 % du capital | |
| Augmentation de capital<br>• En numéraire (AGE du 22 mars 2023) | 26 mois<br>21 mai 2025 | 30 000 000 € | Avec et sans droit préférentiel de souscription |
| Augmentation de capital<br>• Par incorporation de réserves, primes ou bénéfices (AGE du 22 mars 2023) | 26 mois<br>21 mai 2025 | Montant des primes réserves et bénéfices disponibles | |
| Augmentation de capital<br>• Par placement privé (AGE du22 mars 2023) | 26 mois<br>21 mai 2025 | Montant maximal de 20 % du capital par an | Sans droit préférentiel de souscription |
| Augmentation de capital<br>• Par apport en nature (AGE du22 mars 2023) | 26 mois<br>21 mai 2025 | Montant maximal de 10 % du capital | Sans droit préférentiel de souscription |
| Réduction de capital<br>• Par annulation des actions propres rachetées dans les conditions prévues par L225-209 du CC (AGE du 22 mars 2023) | 18 mois<br>21 septembre 2024 | Montant maximal de 10 % du capital | |

Il n'a pas été fait usage de ces autorisations au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2023, ni à ce jour.